

2023-5472
2024-05-22

1-Méthylcyclopropène (1-MCP) technique
Regulateur de croissance des plantes

Gaz

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF : 1-méthylcyclopropène 97,2 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

N° D'HOMOLOGATION 27777
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: kg

AgroFresh Inc.
510-530 Walnut Street, Suite 1350
Philadelphia, Pennsylvania
USA 19106

Téléphone : 1-866-206-1001

2023-5472
2024-05-22

MODE D'EMPLOI

Pour usage dans la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* seulement.

Le produit technique est un gaz et doit être préparé immédiatement en un produit final.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter le contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Peut irriter les yeux. Peut être nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un masque ou un respirateur approuvé pour les pesticides. Laver les vêtements contaminés séparément avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou fumer.

ENTREPOSAGE

Le produit technique est un gaz et ne peut pas être entreposé. Il doit être préparé immédiatement en un produit final.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs et les contenants superflus conformément à la réglementation provinciale ou municipale. Pour obtenir des précisions et s'informer sur le nettoyage des déversements, veuillez contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial responsable.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-5472

2024-05-22

En cas de contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.